

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 27/03/25

Le Petit-Quevilly

Quinzaine du jeu

Quinzaine du jeu d'aujourd'hui au 12 avril à la médiathèque François-Truffaut. Tout public Gratuit sur réservation : bibliotheque.petit-quevilly.fr, 02 35 72 58 00

À VENIR

Le Petit-Quevilly

Café lecture



Vous aimez la lecture ? Ramenez deux ou trois livres pour en discuter autour d'un café, un thé et des petits gâteaux. Ces livres seront ensuite identifiés par un logo dans les rayonnages et sur le site de la médiathèque pour conseiller le lecteur. Samedi 29 mars à 10 h à la médiathèque François-Truffaut. Entrée libre. Infos : 02 35 72 58 00

Rouen. Suppression de la ZFE en commission : « c'est une séquence populiste » qui risque de ne pas aboutir

Ce mercredi 26 mars 2025, une commission spéciale a voté un amendement pour supprimer les ZFE dont est pourvue Rouen. On vous explique le contexte autour de ce vote.



La ZFE à Rouen va-t-elle être supprimée ? On vous explique pourquoi cela a peu de chance d'aboutir. (@JB/76actu/Archives)

Par [Thomas Rideau](#) Publié le 26 mars 2025 à 19h50

Ce mercredi 26 mars 2025, une **commission spéciale**, composée de députés des commissions développement durable et affaires économiques, a voté en faveur d'un amendement qui supprime les [Zones à faible émission \(ZFE\)](#) dont la ville de [Rouen \(Seine-Maritime\)](#) est pourvue. Une mesure [devenue très politique](#) et qui divise aussi bien la gauche que la droite. L'association [40 millions d'automobilistes](#) s'est aussi positionnée sur le sujet.

« De faux arguments »

« **C'est une séquence populiste** », déplore le député de la Seine-Maritime et membre de la commission spéciale de ce mercredi, **Gérard Leseul (PS)**, joint ce soir par 76actu. Les élus de droite « ont réussi **un coup politique** », complète-t-il. « Je ne vois pas comment cet amendement va rapprocher les citoyens de l'administration », lance-t-il en rappelant que cette commission spéciale se tient justement en ce but avec le projet de loi de « simplification » de la vie économique.

« Ce qui est indéniable, c'est que ce vote s'est appuyé sur **des faux arguments** ! » Et de citer que « la [ZFE](#) ne sert à rien ou que les véhicules électriques polluent autant que les thermiques. C'est faux. **Les discussions n'ont pas été suffisantes.** »

« Je partage l'agacement des citoyens vis-à-vis des ZFE. Et il doit y avoir un débat à l'Assemblée sur ce sujet. Mais, les ZFE sont utiles même si **elles sont mal nées et mal accompagnées** par l'État », explique l'élue de la 5^e circonscription (Rives-en-Seine, Lillebonne...).

En respect avec les normes européennes ?

Alors, suite à ce vote, est-ce que les ZFE vont être réellement supprimées ? Eh bien pas vraiment. Oui, un amendement qui spécifie très précisément que les ZFE doivent être supprimées a été voté. Mais cet amendement va ensuite être soumis **au vote de l'Assemblée nationale** dans le cadre de la Loi « simplification ».

Si les députés valident ce texte – et en effet, on peut s'attendre à un débat acharné. Il devra ensuite être voté au Sénat. C'est la fameuse navette parlementaire. Et si la loi est définitivement adoptée par le pouvoir législatif, le juge administratif pourra alors intervenir. En effet, **il pourrait constater une incompatibilité** avec le droit européen.

Bref. Cet amendement déposé par Pierre Meurin (député Rassemblement national) ouvre en effet une brèche en vue de la suppression des ZFE. Mais avant que celle-ci arrive pour de bon... « **Ça fanfaronne un peu vite** sur les réseaux sociaux », indique en forme de conclusion un habitué rouennais de l'Assemblée nationale.

Paris-Normandie

« La situation n'était plus tenable » : Petit-Couronne rallume à son tour l'éclairage public la nuit

Une délibération actant de la fin de l'extinction de l'éclairage nocturne, en vigueur depuis juin 2021, doit être votée par le conseil municipal de Petit-Couronne, jeudi 27 mars 2025.



L'extinction de l'éclairage public la nuit avait débuté en juin 2021 à Petit-Couronne -
Illustration Adobe stock

Par Cécile Frangne

Publié: 26 Mars 2025 à 19h50

C'est une décision qui doit permettre de « *faire baisser la pression* » : la ville de [Petit-Couronne](#) va bientôt rallumer l'éclairage public la nuit. « *Une lettre a été adressée au président de la Métropole* », indique le maire Joël Bigot. Une délibération actant de la fin de l'extinction de l'éclairage nocturne, en vigueur depuis juin 2021, doit être votée lors du prochain conseil municipal, jeudi 27 mars 2025.

« Rassurer les habitants »

S'il se refuse, chiffres à l'appui, d'établir un lien entre l'extinction de la lumière et l'augmentation des faits de cambriolages et d'atteinte aux biens observés sur la commune ces derniers mois, Joël Bigot avoue que « *la situation n'était plus tenable depuis que le Grand-Quevilly avait décidé de rallumer* » en octobre 2024. « *La décision a été prise en accord avec tous les élus*, ajoute le maire de Petit-Couronne. *Elle va au moins permettre de rassurer les habitants qui se sentaient en insécurité le soir* ».

Un revirement qui a néanmoins un [coût pour la commune](#), estimé « *entre 60 000 et 70 000 euros* » par an. « *Nous en assumerons le coût financier*, assure le maire, *même s'il faudra faire des arbitrages financiers* ».

Paris-Normandie

Près de Rouen, cette commune donne un coup de pouce financier à la création de jardins partagés

La ville de Malaunay dote de 5000€ un appel à projet pour encourager les habitants à planter des jardins partagés dans les quartiers. Objectifs : faire de l'espace urbain un terrain « comestible ».



Les services techniques de Malaunay sont là pour aider à la création des jardins imaginés par les habitants - Photo ville de Malaunay

Par la rédaction

Publié: 26 Mars 2025 à 18h07

[Malaunay](#) réaffirme son engagement de « Ville en transition(s) » avec ce nouvel appel à projet : un jardin partagé dans mon quartier.

« Créer un jardin partagé, explique le maire, Guillaume Coutey, c'est créer un espace de lien entre voisins, cultiver fruits et légumes pour se nourrir, embellir le quartier et participer à faire de la ville un paysage comestible. »

Trois foyers par projet au minimum

Pour accompagner ces projets, la ville dédie une enveloppe de 5 000 €. Le service municipal d'accompagnement des initiatives citoyennes (SMAC) et les services techniques seront aux côtés des Malaunaysiens pour mener à bien la création de ces espaces.

La démarche : identifier une parcelle, se rassembler pour former une communauté de trois foyers au minimum puis proposer son projet sur la plateforme :

www.jeparticipe.malaunay.fr avant le 31 mai 2025.

Paris-Normandie

Polémique autour du Pass culture : une mobilisation à Rouen

À l'occasion de la journée mondiale du théâtre, les défenseurs du Pass culture organisent des rassemblements ce jeudi 27 mars 2025, partout en France, dont à une à Rouen. Explications.



MATHILDE FOUQUÉ & LUBIN ROUCH
France



Les mobilisations s'organisent pour ce jeudi 27 mars 2025 - capture d'écran
Par Anthony Quindroit

Publié: 27 Mars 2025 à 07h44

L'arrêt du [Pass culture](#) fin janvier 2025 a surpris et suscité l'incompréhension.

La part collective du dispositif national permettait aux collèges et aux lycées de disposer d'une somme forfaitaire en fonction du nombre d'élèves. Ces budgets devaient être alloués à des projets culturels et artistiques. Visites, interventions d'intervenants culturels... Le choix et l'organisation de l'activité étaient laissés à la main des enseignants.

L'imparfait est de mise car les robinets ont été coupés, bloquant tout nouveau dossier et mettant en suspens ceux n'étant pas encore finalisés.

[120000 signataires](#)

Et si le ministère de l'Éducation assurait alors – par la voix de la ministre Élisabeth Borne – que « *les établissements qui auraient engagé des activités sans avoir pu concrétiser leur financement pourront mener à bien leurs projets* » mais que l'enveloppe de 50 millions d'euros prévue jusqu'au mois de juin avait déjà été consommée, pour beaucoup, ce revirement soudain sonnait le glas prochain du dispositif.

[L'attribution de la part individuelle](#) a également été récemment modifiée et restreinte.

Et c'est pour ces raisons que des mobilisations sont organisées partout en France ce jeudi 27 mars. Une date symbolique, puisque c'est également la Journée mondiale du théâtre. [À Rouen](#), les élèves du lycée Flaubert ont déjà programmé une action et rejoignent la liste des 120 000 signataires de la pétition nommée « Rendez-nous le Pass culture ».

Paris-Normandie

Nouvelle campagne de vaccination contre le Covid



Publié le 27/03/25

Le Covid circule actuellement peu en France. Hakan Nural /Unsplash

Une nouvelle campagne de vaccination anti-Covid sera lancée mi-avril à destination des personnes les plus vulnérables, notamment les plus de 80 ans, a annoncé hier la Direction générale de la Santé, afin de préparer la période estivale.

« À partir du 14 avril et jusqu'au 14 juin, les personnes vulnérables sont invitées à recevoir une vaccination supplémentaire contre le Covid-19 », a déclaré la DGS, antenne du ministère de la Santé.

Les autorités sanitaires lancent chaque printemps une campagne de vaccination anti-Covid à destination des plus fragiles. L'idée est de les préparer à la période estivale, qui s'est généralement montrée propice à la circulation du virus.

Ces personnes comprennent notamment les plus de 80 ans, ainsi que les résidents en Ehpad même s'ils sont plus jeunes.

Sont aussi concernées les personnes immunodéprimées et, enfin, celles jugées « à très haut risque » de formes graves. Cette dernière catégorie est plus floue, et nécessite que des soignants se penchent sur le cas précis du patient pour juger s'il en fait partie. « La précédente campagne de renouvellement vaccinal, déployée entre le 15 avril et le 16 juin 2024, avait permis de réaliser un total de 450 000 injections », a précisé la DGS. Une autre campagne de vaccination anti-Covid a, par ailleurs, lieu à l'automne-hiver et est couplée avec celle contre la grippe. Elle vise un public plus large, incluant tous les plus de 65 ans.

Paris-Normandie

Fraudes, démarchage : comment reconnaître ces numéros de téléphone qui nous gâchent la vie

Chaque jour, on peste contre ces appels dont on ne connaît pas l'auteur. Et souvent, on regrette d'y avoir répondu. Il existe une liste de préfixes à conserver et des applications qui peuvent nous venir en aide.

Par Christophe Frébou

Publié: 22 Mars 2025 à 11h01

Des dizaines et des dizaines de requêtes en moins d'une journée [sur l'un des sites internet spécialisés](#). Il n'en faut pas plus pour se convaincre que vous êtes nombreux à, au mieux, ne plus supporter les appels intrusifs de certains démarcheurs téléphoniques, au pire, vous inquiéter des conséquences auxquelles vous vous exposez si vous décrochez alors que l'appel s'avérerait être un spam.

Sachez que vous n'êtes pas seuls ! À vous en plaindre, naturellement. Mais aussi à vous dépêtrer dans ce qui s'apparente tout de même au Far West. Certains diront à la jungle.

Des préfixes à éviter

D'abord car la loi vous protège. À tout le moins, elle essaie. Ainsi, les démarcheurs ne peuvent, s'ils vous appellent d'un call center (une plateforme téléphonique), n'utiliser qu'un nombre limité de préfixes qui leur sont réservés. Ils sont au nombre de 17, dont 12 pour la France métropolitaine. Les voici :

- 01 62 XX XX
- 01 63 XX XX
- 02 70 XX XX
- 02 71 XX XX
- 03 77 XX XX
- 03 78 XX XX
- 04 24 XX XX
- 04 25 XX XX
- 05 68 XX XX
- 05 69 XX XX
- 09 48 XX XX
- 09 49 XX XX
- 09 47 5X XX (Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy)
- 09 47 6X XX (Guyane)
- 09 47 7X XX (Martinique)
- 09 47 8X XX (La Réunion, Mayotte)
- 09 47 9X XX (La Réunion, Mayotte)

Identifiés, ces centres d'appels ne peuvent vous contacter à n'importe quelle heure. Ainsi, depuis le 1er mars 2023, il est possible d'être joint du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures. Si vous ne répondez pas, il est strictement interdit de vous solliciter plus de 4 fois au cours des 30 derniers jours.

Aussi depuis des portables

Se protéger des démarcheurs (qui sont en règle même si on peut les trouver insistants), c'est une chose. Ne pas s'exposer aux fraudeurs et autres malfrats en est une autre. D'autant que ces derniers contournent sans difficulté la loi et trompent assez facilement votre vigilance. Pour cela, ces escrocs, souvent de l'étranger, passent par une application telle que [OnOff](#) (permettant d'obtenir facilement un second numéro de téléphone avec la même carte SIM) pour obtenir un numéro de portable tout à fait crédible. Un numéro à 10 chiffres commençant par 06 ou 07.

Des numéros qui ne peuvent être attribués que par l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse). Parmi les préfixes autorisés on retrouve :

- 06 44 66 XX XX
- 06 44 67 XX XX
- 06 44 68 XX XX
- 06 44 69 XX XX
- 06 50 28 XX XX
- 06 50 29 XX XX
- 07 56 8X XX XX
- 07 56 9X XX XX

Vous l'aurez compris, tous les utilisateurs de l'application de type OnOFF ne sont pas, pour autant des fraudeurs. Par ailleurs, cette liste de numéros potentiellement suspects est loin d'être exhaustive. Pour s'en convaincre, il suffit donc de consulter [les sites de signalement de numéros](#). « Attention, c'est un méga SMS frauduleux !! Mettez-le en liste noire », insiste cet internaute au sujet d'un numéro commençant par 06 15 77 XX XX. Un numéro pourtant considéré comme « traditionnel », puisque s'appuyant sur une ligne réelle.

Évidemment, apprendre par cœur la liste de ces préfixes s'avère fastidieux. Des applications sont là pour vous aider. « [Truecaller](#) », « [Orange téléphone](#) » ou encore « [Dois-je répondre ?](#) » permettent un filtrage des numéros liés au télémarketing. Pour les détenteurs d'un iPhone, Apple propose une fonction capable de mettre en sourdine les appels d'inconnus (Réglages – Téléphone – Appels d'inconnus silencieux). Mais attention, avec cette technique, vous prenez aussi le risque de rater des coups de fil qui pourraient s'avérer importants...

Sachez, enfin, que l'Assemblée nationale a voté, lundi 27 janvier 2025, [l'interdiction du démarchage téléphonique](#) sans le consentement préalable du consommateur. Sans préciser pour l'heure comment le dispositif se mettra en place.

Le Monde

Les zones à faibles émissions menacées d'être balayées par un vent de fronde

Contre l'avis du gouvernement, deux amendements votés en commission à l'Assemblée nationale ont supprimé les ZFE, ces restrictions de circulation aux véhicules les plus polluants. La mesure doit encore être discutée en séance plénière.

Par [Matthieu Goar](#) et [Stéphane Mandard](#)

Publié aujourd'hui à 05h00, modifié à 09h21



A Lille, en 2017. PHILIPPE HUGUEN/AFP

Les zones à faibles émissions (ZFE), pierre angulaire de la politique anti-pollution de l'air du gouvernement, sont-elles condamnées à disparaître ? Mercredi 26 mars, lors des discussions sur le projet de loi de simplification en commission spéciale, deux amendements proposant leur suppression [ont été votés à une large majorité](#) (26 voix pour, 11 contre et 9 abstentions). Peu importe que l'un vienne du Rassemblement national (RN) et l'autre du parti Les Républicains (LR), des députés du bloc macroniste les ont soutenus contre l'avis du gouvernement, tandis que la gauche s'est abstenue.

Matignon a « *pris acte* » de ce vote, et le ministère de la transition écologique se montrait pessimiste sur une autre issue lors de l'examen dans l'Hémicycle, Agnès Pannier-Runacher promettant « *une initiative commune dans les prochains jours, afin de poursuivre cet objectif de protection de la santé des Français avec les élus locaux* ». Comme un aveu de défaite.

Même si ces amendements sont fragiles juridiquement, le vent de fronde contre les ZFE est puissant. Depuis le début de 2025, alors que l'interdiction progressive des véhicules les plus anciens des centres-villes est mise en place timidement dans les 28 agglomérations de plus de 150 000 habitants qui n'en possédaient pas encore, pas moins de quatre propositions de loi ont été déposées. Le député RN du Gard Pierre Meurin demande leur abrogation pure et simple. Le député « insoumis » de l'Hérault Sylvain Carrière préconise leur suspension en l'absence d'autre solution que la voiture. Le sénateur Horizons d'Indre-et-Loire Vincent Louault veut supprimer l'obligation d'instaurer une ZFE et en laisser la latitude aux collectivités. La députée LR de la Loire Sylvie Bonnet réclame un moratoire de cinq ans.

Ce dernier texte a déjà reçu le soutien d'une cinquantaine d'élus de centre droit (Horizons, MoDem, Ensemble pour la République), de la très véhémente association 40 millions

d'automobilistes et de la Ligue de défense des conducteurs. *« Les ZFE sont en fait des zones de fortes exclusions qui pénalisent ceux qui travaillent (...). C'est un peu comme si on rétablissait les remparts du Moyen Age »*, a lancé Alexandre Portier, député LR du Rhône, lors d'une conférence de presse, mardi, à l'Assemblée nationale. Des mots qui ressemblent à ceux du RN. *« C'est une mesure séparatiste mise en place par des techno-écologues-bobos urbains contre des Français bien élevés qui travaillent. Les ZFE sont une atteinte sérieuse à la liberté de circulation »*, estime M. Meurin.

Le souvenir des « gilets jaunes »

Et, à l'approche des municipales, l'extrême droite n'a en tout cas pas l'intention de relâcher la pression. Depuis quelques années, le RN a tenté de capter les récriminations contre les éoliennes lors des élections régionales de 2021 ou contre les voitures électriques lors des européennes en 2024. Un terrain explosif que ne veut pas abandonner Laurent Wauquiez, le président du groupe LR à l'Assemblée nationale et candidat à la présidence de son parti face au ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau.

Dans une tribune publiée dans [Le Journal du dimanche](#) du 23 mars, M. Wauquiez a agité le souvenir des « gilets jaunes », estimant que *« ces ZFE relèvent de la même logique qui avait inspiré à [l'ancien premier ministre] Edouard Philippe les 80 kilomètres-heure »*. *« Ce sera un enjeu de ces élections municipales, notamment dans les villes moyennes périphériques, veut croire M. Meurin. Pour le moment, il y a une colère à bas bruit, mais quand tout le monde va se réveiller avec des PV, ce sera autre chose. Attention à la "re-giletjaunisation" de la France. »*

Le chiffon des « gilets jaunes » est aussi agité depuis des semaines par l'écrivain Alexandre Jardin. Après les réseaux sociaux, il publie jeudi *Les #Gueux* (Michel Lafon, 48 pages, 4,90 euros), un pamphlet qui réclame l'« abolition » des ZFE. *« Traités comme des #gueux, on dit "Non" à cette rupture d'égalité qui nous écrase. Jamais la ségrégation sociale n'est allée aussi loin »*, écrit le « romancier et militant associatif » qui prophétise *« une révolte qui pourrait bien dépasser en violence celle des "gilets jaunes" »*. Le 22 février, ils étaient 14, dont son ami le chanteur Daniel Guichard, à tourner en rond devant la mairie de Sauvian (Hérault), près de Béziers.

« Une dynamique irréversible »

Sur ce sujet, comme sur d'autres, les divisions sont importantes au sein du gouvernement. Le ministre des transports soutient même la proposition de loi de la droite, dont les rédacteurs estiment qu'elle a de bonnes chances de passer. Il est loin le temps où Elisabeth Borne, alors ministre des transports, donnait le coup d'envoi du déploiement des ZFE, en octobre 2018, en les présentant comme une *« dynamique irréversible »*.

Lors de la campagne des municipales de 2020, les candidats rivalisaient de propositions pour réduire la place de la voiture en ville, et des listes comme « Bordeaux respire » ou « Faire respirer Lille » fleurissaient dans les grandes agglomérations. Surfant sur cette vague verte, des candidats écologistes avaient remporté plusieurs grandes villes comme Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Poitiers ou Grenoble...

Mais, depuis le vote de la loi climat et résilience en 2021, les différents gouvernements macronistes, marqués par la fronde des « gilets jaunes », ont laissé les communes et les agglomérations en première ligne. Une façon de leur accorder plus de liberté dans l'application de cette mesure qui nécessite de la pédagogie à un « *échelon local* », selon les termes d'un conseiller ministériel. « *Cette proximité est la clé pour assurer une bonne mise en œuvre. On ne peut pas demander à l'Etat de mettre les maires en situation de décider et ensuite le lui reprocher* », analyse M^{me} Pannier-Runacher.

Un manque d'accompagnement des ménages

Sauf que l'Etat a aussi un rôle décisif à jouer pour accompagner les ménages. Lors du dernier projet de loi de finances, le soutien à l'électrification des véhicules a été divisé par deux, passant de 1 milliard d'euros à 500 millions d'euros. Le leasing social (un dispositif qui permet aux ménages modestes d'avoir une voiture électrique pour 100 euros par mois), victime de son succès, n'a duré que quelques semaines en février 2024. A cause du déficit public important, la prochaine édition ne devrait être lancée qu'au second semestre de 2025. « *Sur les ZFE, les gouvernements laissent les élus locaux aller au front, et nous nous sommes sentis un peu seuls. Et, finalement, la régression des aides peut rendre le dispositif inacceptable socialement. C'est un très mauvais signal* », tranche Jeanne Barseghian, maire écologiste de Strasbourg.

Depuis qu'elle a [mis en place sa ZFE en janvier 2022](#) en l'appliquant aux Crit'Air 5 (les diesels de plus de 25 ans), la métropole alsacienne a renforcé son réseau de transports en commun, a prévu un budget d'aides de 50 millions d'euros à destination des particuliers et des entreprises et a créé une agence du climat pour guider les automobilistes. La qualité de l'air s'est améliorée, permettant à l'agglomération d'échapper à l'obligation de poursuivre l'extension de sa ZFE à des véhicules plus récents, désormais seulement imposée aux agglomérations de Paris et de Lyon en raison de dépassements de normes de pollution persistants.

Faute d'accompagnement, les collectivités multiplient les dérogations pour rendre leurs ZFE plus indolores. La métropole du Grand Paris [a introduit un pass ZFE 24h qui permet de rouler librement vingt-quatre jours par an](#) en plus des week-ends pour les véhicules Crit'Air 3 (diesels de plus de 14 ans et essence de plus de 19 ans) interdits de circulation depuis le 1^{er} janvier.

Lyon, seule agglomération avec Paris, Grenoble et Montpellier à avoir élargi sa ZFE à cette catégorie de voitures, propose un pass « *petit rouleur* » de cinquante-deux jours par an. A Bordeaux, au Havre, à Lille ou à Toulon, seuls les véhicules très anciens, immatriculés avant 1997, sont concernés par des restrictions de circulation. Des ZFE d'autant plus virtuelles que la vidéo verbalisation, annoncée en 2023, puis en 2024, puis en 2025, est désormais reportée à 2026. « *On assiste à une instrumentalisation de la question de la précarité mobilité* », regrette Cécile Cénatiempo, conseillère (Parti socialiste) de la métropole Grenoble-Alpes et présidente de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air. *Ce n'est pas la ZFE qui amène 15 millions de Français en précarité mobilité. C'est la dépendance à la voiture, et le manque d'alternatives.* »

Le Monde

Alerte sur les petites chaufferies au bois et leurs impacts sur la pollution de l'air

Plébiscitées pour décarboner le secteur de l'énergie, les petites chaufferies à biomasse, qui équipent de plus en plus de bâtiments publics, sont très émettrices en particules fines dangereuses pour la santé, met en garde Airparif dans une étude.

Par [Stéphane Mandard](#)

Publié aujourd'hui à 06h00, modifié à 09h22



Chaudières biomasse pour le chauffage au bois au Centre des énergies renouvelables de Liger à Locminé, dans le Morbihan, en 2016. JEAN-FRANCOIS MONIER / AFP

Depuis plusieurs années, le gouvernement mise sur la filière bois-énergie pour accélérer la décarbonation de la France. La nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de 10 à 11 millions de logements chauffés par des équipements individuels au bois d'ici à 2028, contre environ 7,5 millions d'aujourd'hui. Les pouvoirs publics encouragent également le développement des chaufferies utilisant la biomasse, notamment en substitution des chaufferies au fioul ou au gaz.

Revers de la médaille, si le chauffage au bois peut permettre de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, il constitue, l'hiver, la principale source de pollution de l'air et notamment de particules fines, les plus dangereuses pour la santé, devant le trafic routier ou l'agriculture. La question préoccupe les associations chargées de la surveillance de la qualité de l'air. Dans une lettre ouverte adressée le 24 mars aux ministres de la transition écologique, de la santé et de l'industrie, leur fédération, ATMO France, lance un « *appel à la vigilance sur le bois-énergie* ».

Dans [une étude inédite publiée jeudi 27 mars](#), Airparif, l'organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, tire la sonnette d'alarme sur le cas des petites chaufferies au bois (d'une puissance nominale inférieure à 500 kilowatts) qui sont de plus en plus employées dans les bâtiments publics : hôpitaux, Ehpad, écoles, mairies ou encore gymnases. Ce sont de véritables petites bombes de pollution de l'air, alerte l'organisme. Outre des gaz nocifs pour la santé comme les oxydes d'azote ou le monoxyde de carbone, ces installations émettent « *dans de grandes proportions* » des particules fines et ultrafines particulièrement agressives car elles pénètrent profondément dans l'organisme.

Selon les estimations d’Airparif, elles émettent certes nettement moins de particules fines que les vieux foyers fermés à bûches, mais jusqu’à quinze fois plus que les chaufferies biomasse de grande taille (supérieures à 50 mégawatts) qui peuvent alimenter tout un quartier. Leurs émissions, a mesuré l’organisme, sont « *très largement supérieures* » à celles des équipements de chauffage individuel utilisant d’autres énergies : jusqu’à 3 000 fois plus qu’une chaudière au gaz ou 50 fois plus qu’une chaudière au fioul classique. Le chauffage électrique, les pompes à chaleur ou les centrales géothermiques n’émettent pas de particules fines.

Coût modéré

Airparif rappelle que « *la combustion du bois est l’un des moyens de production d’énergie les plus polluants pour l’air avec la combustion du charbon* ». En raison de leur coût modéré, les chaufferies au bois sont en forte expansion. Leur nombre a été multiplié par quatre en dix ans en Ile-de-France. Sur un total de 134 chaufferies biomasse recensées en 2022, 83 sont des chaufferies de petite taille.

L’étude montre que ces petites chaufferies sont plus polluantes que les chaufferies de plus grande puissance en raison d’une moindre efficacité de la combustion, mais aussi parce qu’elles ne disposent pas de systèmes de filtration. Contrairement aux chaufferies de grande taille, elles ne sont pas non plus soumises à une réglementation limitant leurs rejets de particules dans l’air.

Jusqu’ici, les performances énergétiques réelles et les émissions de polluants dans l’atmosphère associées à leur fonctionnement avaient été peu étudiées, notamment en conditions réelles d’exploitation. Pour combler ce vide, Airparif a instrumenté huit petites installations en Ile-de-France sur des durées d’un à six mois. L’étude montre, en outre, que le type de combustible utilisé influe fortement sur les émissions. Ainsi, les chaufferies fonctionnant avec des granulés émettent moins de particules que celles utilisant des plaquettes forestières (plus riches en sodium et potassium).

« *Cette étude éclaire les politiques publiques, car si le bois-énergie est mis en avant dans le cadre de la décarbonation, il faut rester vigilant en raison de son impact sur la qualité de l’air et donc de notre santé* », commente Karine Léger, la directrice d’Airparif.